



L'armement du Fort -2

- L'ensemble des organes vitaux du fort (casemates blindées, caponnières, magasins à cartouches, poudrières,...) est renforcé par des voûtes épaisses surmontées de plusieurs mètres de terre. Des arcs en plein cintre ouvrent des passages couverts de voûtes en berceaux ou biaises.

- Au total, les deux magasins à cartouches peuvent contenir jusqu'à 590 000 cartouches, et les deux poudrières 110 000 kg de poudre. Leur architecture et leur agencement sont sensiblement identiques. En effet, un magasin à cartouches, c'est une poudrière en plus petit.

- Ces salles, de forme rectangulaire, sont conçues de la même façon pour lutter contre l'humidité. Ainsi, un plancher en bois est posé sur la dalle de béton, mais avec un espace vide entre les deux pour permettre à l'air de circuler.



Vue d'une poudrière. Au fond, on observe les ouvertures donnant sur la chambre des lampes.



Soldats venant s'approvisionner en poudre.

De plus, la dalle est aussi sur un vide sanitaire. Des ouvertures permettent l'évacuation de l'humidité. Les sols des couloirs, des vestibules et des chambres des lampes ne sont pas au contact de la terre. Ceux-ci forment ainsi des gaines d'assèchement.

- Pour éviter tout risque d'étincelles et donc d'explosion, l'éclairage était indirect. Il s'agit du principe des chambres des lampes. En effet, des ouvertures (1 pour les magasins à cartouches, 3 pour les poudrières), situées sur le mur du fond, donnent dans un couloir appelé chambre des lampes. Ces ouvertures sont protégées par des vitres de 20 mm d'épaisseur, elles-mêmes recouvertes par un grillage (côté poudrière ou magasin à cartouches). Dans la chambre des lampes, l'ouverture a un rebord sur lequel on peut poser une lampe (à huile ou à pétrole) et le tout est protégé par un grillage. Ainsi, on éclaire depuis la chambre des lampes, c'est-à-dire à l'extérieur, ce qui évite tout risque d'étincelle à l'intérieur de la poudrière ou du magasin à cartouches.

- Toutes les pièces métalliques qui peuvent être en frottement et donc provoquer des étincelles sont en bronze (gonds, serrures, grilles...). De plus, seuls les soldats travaillant dans ces endroits y avaient accès. Ils avaient un équipement spécial (sandales ou sabots non cloutés pour éviter les étincelles). Les autres attendaient dans le vestibule qu'on leur fournisse ce dont ils avaient besoin.

- Jusqu'en 1885, ces poudrières et magasins à cartouches, bien que situés ap-

proximativement au centre du Fort, ne constituent pas de véritable danger. En effet, ils sont suffisamment protégés avec l'épaisse voûte et les 6 mètres de terre par-dessus. La poudre utilisée, faite de soufre, salpêtre et charbon de bois, appelée poudre noire, ne permet pas aux obus de traverser très profondément la terre. Ainsi, les tirs ne peuvent pas détruire la maçonnerie et atteindre ces organes vitaux. Ils ne font que des trous dans la terre. Par contre, en 1885, la mélinite remplace la poudre noire comme charge explosive. De même, la poudre B sans fumée remplace la poudre noire comme charge propulsive pour tirer l'obus. De plus, l'utilisation de l'acier dans la fabrication des obus permet de faire des parois plus minces et ainsi augmente leur contenance en explosifs. Ces projectiles, chargés de mélinite, munis d'une double fusée, disposent également de dispositifs réglant leur éclatement. C'est l'apparition de l'obus torpille qui va obliger les forts à se moderniser pour se protéger contre les tirs devenus très dévastateurs. En effet, les obus chargés de mitraille explosent au-dessus de la tête des soldats positionnés sur les plates formes de tirs : ces dernières ne sont plus défendables. Les obus chargés de mélinite explosent quant à eux une fois enfoncés dans la terre qui protège le fort, c'est-à-dire au contact de la maçonnerie qu'ils détruisent.

- Pour faire face à cette nouvelle technique d'armement véritablement révolutionnaire, les forts Séré de Rivières vont subir des transformations comme le bé-

tonnage intensif, la construction de tourelles ou de coupoles cuirassées pour protéger l'artillerie, le remplacement des caponnières par des coffres de contrescarpes... C'est ainsi qu'en 1889, un classement des forts est organisé pour déterminer ces transformations selon les besoins de la défense. Seulement classé en troisième catégorie, le Fort du Mont-Bart ne connaîtra que très peu de transformations (construction d'une poudrière cave- rne en 1889).

- Avec l'apparition de l'obus torpille, les magasins à cartouches et poudrières construits en même temps que le Fort se révèlent trop dangereux. Si un obus à la mélinite réussit à atteindre le dessus d'une de ces salles, il peut non seulement percer la voûte, faisant exploser la poudre et les munitions, mais aussi pratiquement tout le Fort. Ainsi, en 1889, elles sont déclassées et remplacées par une poudrière cave- rne. Celle-ci fait partie d'un complexe défensif, comportant la casemate cuirassée, la double caponnière et deux plates formes de tirs. Elle est située à 15 mètres de profondeur, creusée directement dans le rocher. Ainsi profondément enterrée, il y a peu de risques qu'elle explose. Mais, au cas où cela se produirait, elle est placée devant le fossé du Fort côté nord-est (entre l'entrée du Fort et l'actuel restaurant), c'est-à-dire suffisamment à l'écart pour ne pas toucher le Fort. Les munitions et la poudre étaient acheminées par un wagonnet jusqu'à la casemate Mougin (obus de 40 kg) ou la caponnière du saillant.

Bibliographie

« Fort du Mont-Bart
1877 : Armement de la place :
canon – magasins à poudre »

Pierre Richard 1990



Wagonnet permettant de remonter les munitions depuis la poudrière cave- rne.



Entrée de la poudrière cave- rne.